

*Le Premier Ministre*

Paris, le 29 JAN 2010

LE 06

*Monsieur le Directeur Général,*

*Depuis les années quatre-vingt, les départements ont vu leur rôle de collectivité de proximité se développer, particulièrement en matière sociale. Au cours des dix dernières années, ils ont assumé, avec un service rendu de qualité à nos concitoyens, la gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie, celle du revenu minimum d'insertion devenu revenu de solidarité active, l'action en matière de protection de l'enfance, le nouveau dispositif en faveur des personnes handicapées ou encore les transferts de compétence dans les domaines éducatif ou routier.*

*La situation financière des départements varie dans des proportions importantes selon la structure de leur démographie, leur situation économique et sociale ou encore les contraintes géographiques de leur territoire. La crise économique a fragilisé certains d'entre eux, confrontés depuis 18 mois à une croissance des dépenses d'action sociale plus rapide que celle de leurs recettes.*

*Au terme de l'indispensable action de relance de l'économie, les finances de notre pays, qu'il s'agisse de celles de l'Etat, de la sécurité sociale comme des collectivités locales, doivent être consolidées et ce, sans alourdir des prélèvements obligatoires déjà très élevés.*

*La consolidation des finances des départements fragilisés appelle par conséquent des réponses originales et innovantes. J'ai décidé de vous confier une mission de diagnostic et de propositions à ce sujet.*

*Cette mission portera sur trois points principaux :*

*- A partir de l'identification des départements qui connaissent une situation budgétaire structurellement tendue, vous formulerez des propositions permettant de renforcer la péréquation financière entre les départements.*

*.../...*

*Monsieur Pierre JAMET  
Directeur général des services  
Conseil général du Rhône  
29-31, cours de la Liberté  
69483 LYON CEDEX 03*

- Les dépenses d'action sociale constituent la première charge budgétaire des départements. Leur mise en œuvre s'appuie majoritairement sur des prestataires, publics ou associatifs qui, soit effectuent les paiements des prestations, soient mettent en œuvre les interventions. Vous formulerez des propositions visant à améliorer le pilotage de ces interventions par les départements et à développer les méthodes de comparaison, d'analyse et de maîtrise des coûts. S'agissant notamment de la prise en charge de la dépendance, vous proposerez des mesures pour optimiser la gestion de l'allocation personnalisée d'autonomie afin d'assurer la soutenabilité financière de la dépense correspondante pour les départements (contrôle d'effectivité et des coûts, mutualisation des bonnes pratiques notamment.)

- De nombreux départements, enfin, ont mis en place des expériences originales visant à mutualiser certaines fonctions logistiques ou de gestion ou encore à mieux se coordonner avec l'Etat et les autres collectivités territoriales. Vous identifierez les bonnes pratiques susceptibles d'être portées à la connaissance de l'ensemble des départements.

Pour conduire votre mission, vous disposerez de l'appui du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales (inspection générale de l'administration), du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville (inspection générale des affaires sociales) et du ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat (inspection générale des finances ou contrôle général économique et financier).

Je souhaite que vous puissiez me rendre votre rapport pour le 15 avril 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

François FILLON